

# LETTRE FLASH N° 130

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 7 MAI 2026

## Pas d'université sans universalité : refusons toute hausse des droits d'inscription

Alors que depuis le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient, le prix de l'énergie et l'inflation s'envolent à nouveau et qu'un retour à la normale n'est pas envisageable avant longtemps, rien n'est prévu pour maintenir le pouvoir d'achat des personnels. Rien n'est prévu non plus pour l'amélioration des conditions de travail et des rémunérations dans les métiers de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

– non-respect des mesures salariales de la loi de programmation de la recherche, absence scandaleuse de revalorisation de la rémunération des ATER qui est désormais inférieure à celle des doctorant·es, taux de promotion minimaux, campagnes d'emploi réduites, etc. Le ministre préfère annoncer l'organisation « d'assises de la liberté académique qui se tiendront à partir de la mi-2026 », au risque de renvoyer son exercice et sa définition au droit commun, alors que l'extrême droite menace ([voir ici](#)). De plus, il souhaite aussi imposer la hausse des droits d'inscription (dits « différenciés ») pour la quasi-totalité des étudiant·es étrangers extracommunautaires, en les multipliant par 16 pour atteindre 4 000 € ([voir ici](#)).

Les organisations syndicales ont boycotté unanimement la séance du CNESER

extraordinaire du 5 mai au cours de laquelle le texte du décret devait être présenté et appellent à se mobiliser massivement **le 12 mai**. À Paris, elles appellent à rejoindre la **manifestation** qui partira à midi de Jussieu. **Ailleurs**, elles appellent à organiser des **assemblées générales et se rassembler** devant les rectorats ou les présidences d'université ([voir ici](#)).

Alors que l'invasion de l'Ukraine avait donné lieu à une interruption immédiate des collaborations avec les universités russes, la même politique n'est pas mise en œuvre à l'égard des universités israéliennes. Le SNESUP-FSU continue à exiger la rupture des partenariats institutionnels entre les universités françaises et israéliennes, qui participent à une légitimation de la politique génocidaire de l'État d'Israël. Ce boycott académique ne signifie pas, pour autant, l'impossibilité des échanges individuels avec les universitaires et étudiant·es israélien·es.

Dans nombre d'établissements, des mobilisations s'organisent et prennent diverses formes.

Dans le cadre du « printemps des mobilisations » ([voir ici](#)), le SNESUP appelle à visibiliser et se solidariser avec les mobilisations qui se déroulent d'ores et déjà dans l'ensemble du territoire et à les amplifier pour faire entendre la colère des étudiant·es et celle des personnels du service public de l'ESR mis dans l'incapacité de réaliser leurs missions.

À Nanterre, les personnels de l'université sont mobilisés et en grève reconductible depuis le 4 mai pour dénoncer les choix budgétaires, re-

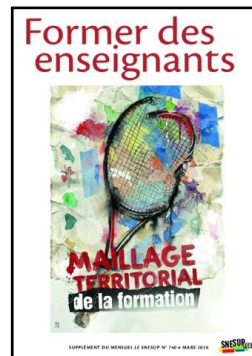
fuser la politique indemnitaire et les droits différenciés. Le SNESUP-FSU soutient cette mobilisation et appelle à l'élargir ([voir ici](#)).

Dans un certain nombre d'établissements, des motions ont d'ores et déjà été votées contre les droits différenciés. Nombre d'assemblées générales et de rassemblements sont organisés. Le SNESUP-FSU appelle à les faire connaître et à amplifier cette dynamique et à faire voter des motions dans chaque établissement ou même au niveau des laboratoires, des UFR ou des équipes pédagogiques, notamment là où on compte une forte proportion d'étudiant·es concerné·es.



**Le SNESUP-FSU appelle à arborer et à diffuser le carré rouge en signe de solidarité avec les étudiant·es extracommunautaires honteusement visé·es par des mesures discriminatoires.**

Les conséquences de la réforme de la formation des enseignant·es continuent également à apparaître au grand jour. À titre d'exemple, en STAPS, seul·es 30 % des admissibles sont issu·es de L3. Le refus d'accueillir des non-lauréat·es en master 2E remet en cause le droit à la poursuite d'études et augmente le flux des étudiant·es vers le secteur privé des formations au concours, les comités de suivi académiques qui se mettent en place sur le territoire témoignent d'une volonté de limiter les retours sur la mise en place de la réforme (exclusion des représentant·es des étudiant·es, sous-représentation des personnels, périmètres régionaux inopérants, limitation des sujets abordés...). Chez les personnels des INSPE, face à une mise en œuvre à marche forcée d'une réforme qui menace l'attractivité du métier, les postes des formateurs et formatrices, voire des sites entiers, les mobilisations se multiplient, comme à [Toulouse](#) ou à [Orléans](#). Voir la [FDE n° 740, mars 2026](#)).



---

Vote : 34 POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTIONS